

AR Prefecture

016-200054047-20220328-2022_03_28_4-BF
Reçu le 30/03/2022
Publié le 30/03/2022

Fonctionnement :

- Dépenses : 57 061.65 €
- Recettes : 57 061.65 €

Investissement :

- Dépenses : 57 061.65 €
- Recettes : 57 061.65 €

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ADOPTE** le budget du lotissement le Peyrat de l'exercice 2022 de la Ville de Confolens, par chapitre en section fonctionnement et par opération en section d'investissement ;

section	dépenses	recettes
fonctionnement	57 061,65 €	57 061,65 €
investissement	57 061,65 €	57 061,65 €
total	114 123,30 €	114 123,30 €

- **DONNE** au Maire, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire ;
- **AUTORISE** le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 29 mars 2022


Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

